

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Allianz Epargne Retraite - ALLIANZ EPARGNE RENDEMENT REEL Catégorie d'actions C (EUR)

Compartiment d'Allianz Epargne Retraite, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) soumise au droit français dont la société de gestion est Allianz Global Investors GmbH, société du groupe Allianz Global Investors

CODE ISIN:
FR0011964758

Allianz 
Global Investors

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un compartiment de SICAV, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, ayant pour objectif, en tant qu'OPCVM nourricier, celui de son Maître Allianz Multi Rendement Reel. Rappel des objectifs de l'OPCVM maître: "L'OPCVM est un FCP, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, ayant pour objectif la recherche sur le long terme, d'une performance réelle, c'est-à-dire supérieure à l'inflation en investissant sur les marchés de l'or, des matières premières, de l'immobilier et des obligations indexées sur l'inflation."

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. Nous investissons la quasi-totalité de l'actif dans l'OPCVM maître. Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître: «Nous pouvons investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC classés actions, monétaires, diversifiés ou obligataires. Nous pourrions donc être exposé à hauteur de 100% de l'actif aux OPC investissant en titres de pays émergents. Nous pourrions avoir recours à des instruments du marché monétaire et titres de créances à hauteur de 60% maximum de son actif de notation minimum BBB. L'investissement en ABS/MBS peut atteindre 100% de la détention maximale. La proportion d'investissement directe en actions reste accessoire. Nous serons exposés à un risque de change à hauteur de 100% de l'actif du fonds.

Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou

multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPCVM n'est pas géré en référence à un indice.»

Les performances du nourricier seront inférieures à celles du maître en raison de ses propres frais de fonctionnement et de gestion.

Vous pouvez demander chaque jour le remboursement de vos catégories d'actions au Teneur de compte conservateur des parts, un jour ouvré précédant la date de valeur liquidative établie quotidiennement (à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux) avant 10 heures pour les ordres adressés par courrier, et avant 23h59 pour les ordres saisis sur internet. Les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Cependant, les modalités de souscription/rachat peuvent varier d'un teneur de compte à un autre selon les conventions conclues entre ce dernier et l'entreprise.

La catégorie d'actions C, destinée à tous souscripteurs, capitalise les revenus chaque année.

Recommandation: Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans. Nous attirons votre attention sur le blocage légal de vos actions pendant 5 ans (dans le cadre du PEE) et jusqu'au départ à la retraite (dans le cadre du PERCO), sauf cas de déblocage anticipés prévus par la Loi.

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible / A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus et de la volatilité constatée dans le passé, cet

OPCVM appartient à la catégorie 5. Les OPCVM de catégorie 5 sont historiquement moyennement à très volatils. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPCVM a fluctué à la hausse et à la baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPCVM de catégorie 5 peut moyennement à fortement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.

Les risques importants non pris en compte par l'indicateur: NÉANT.

Les modalités de souscription et de rachat des OPCVM maître et nourricier sont détaillées dans la rubrique « modalités de souscription et de rachat » de leur prospectus/règlement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des catégories d'actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	2,42 %
----------------	--------

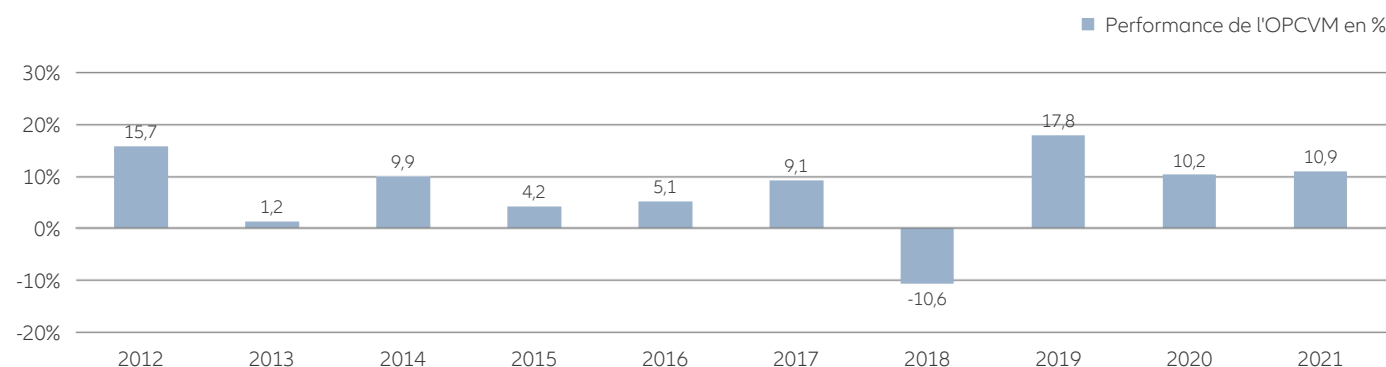
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	néant
---------------------------	-------

Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 31.12.2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Performances passées



Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées indiquées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le fonds a été lancé en 2014 (changement de forme juridique et

de code ISIN sans impact sur l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement). Cette catégorie d'actions a été lancée le 18.07.2014.

Les performances de l'OPCVM ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire: State Street Bank International GmbH – Paris Branch

Nom du teneur de compte: Fédéral Finance & Amundi Tenues de Compte

Forme juridique: SICAV SAS à compartiments

Vous pouvez obtenir gratuitement copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français de l'OPCVM ainsi que copie du prospectus, du document d'information clé pour l'investisseur et des rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître sur simple demande adressée à Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM sont disponibles auprès: d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou auprès: d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Des informations relatives à la politique de rémunération en

vigueur, y compris une description des méthodes de calcul des rémunérations et gratifications de certaines catégories de salariés ainsi que l'indication des personnes chargées de la répartition sont disponibles sur <https://regulatory.allianzgi.com> et sur demande et sans frais en version papier.

L'OPCVM est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors GmbH est agréée en Allemagne et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 22.08.2022.